

21 MARS 2023, YVERDON-LES-BAINS

Symposium romand des musiques actuelles

Compte-rendu du Symposium

fondation
cma


Petzi

PLAN

INTRODUCTION

P. 06

Préambule

Accueil: « Tempête de méninges collective »

- Baptiste Hurni, président de la Fondation cma
- Carmen Tanner, Cosyndique d'Yverdon-les-Bains
- Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat du Canton de Vaud, cheffe du Département de la culture, des infra-structures et des ressources humaines
- Albane Schlechten, Directrice de la Fondation cma

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

P. 12

Démarche et méthodologie

Les chiffres-clés

Les quatre surprises des chercheurs

- Le faible engagement des Cantons
- Le morcellement des soutiens
- Le saupoudrage des subventions
- L'absence de soutien aux structures d'entourage

Questionnement à creuser

PREMIÈRE TABLE RONDE: VIVIER ET SCÈNE LOCALE, QUEL RÔLE POUR LES CLUBS ET LES FESTIVALS?

P. 18

Rôles à la fois communs et différenciés des clubs et festivals indépendants

- Rôles communs
 - Rôle de diffusion
 - Rôle d'accès à la culture, surtout pour la jeunesse
- Rôles différenciés
 - Rôle de défrichage de la scène locale: l'exemple de Festi'neuch, une « exigence morale de valorisation de la scène suisse »
 - Rôle d'accompagnement de la scène locale: quatre exemples de différentes modalités d'aides.

Importance et limites du bénévolat

Rémunérations

- Rémunération des salarié-es des clubs et festivals: semi-professionnalisation ou institutionnalisation?
- Aides directes et indirectes aux artistes
 - Les résidences en musiques actuelles: s'inspirer du théâtre?
 - Émergence VS long terme

Une nouvelle concurrence? Les concerts dans des salles louées non spécifiquement dédiées à la musique

Synthèse

Questionnements mis en exergue

PLAN

DEUXIÈME TABLE RONDE: MUTUALISATION ROMANDE, QUELS INSTRUMENTS POUR MIEUX CONSOLIDER LES CARRIÈRES ?

P. 30

Parcours du combattant des artistes

- Inégalités territoriales
- Risque de récupérations publicitaires

Mutualisations dans les domaines du cinéma et du livre

- Une mutualisation née de la mobilisation des professionnel-les: l'exemple de Cinéforum
- Une mutualisation générée par les pouvoirs publics: l'exemple de Livre+

Principaux défis à venir

- Changement de points de vue des pouvoirs publics sur les structures d'entourage
- Délégation de certaines tâches aux structures d'entourage par les pouvoirs publics
- Principal écueil à éviter: ne pas assécher l'écosystème mais au contraire garantir la diversité culturelle

Synthèse

Questionnements mis en exergue

TABLE RONDE CONCLUSIVE: PREMIERS PAS: VERS UNE LOI SUR LA MUSIQUE ?

P. 40

Vers une «Lex Spotify» sur la base de la Lex Netflix ?

Initiative populaire pour inscrire la musique dans la Constitution ?

- Difficultés
- Exemple du Canton de Bâle-Ville

Moment crucial pour la défense d'intérêts

- Post-Covid et Message Culture 2025-2028
- «Parler d'une seule voix»

Réticences d'une partie du secteur

Prochaines étapes

Synthèse

Questionnements mis en exergue

ORGANISATION & REMERCIEMENTS

P.50

Organisation du Symposium

Remerciements

Personnes inscrites au Symposium

Soutien

INTRO- DUCTION

PRÉAMBULE

Le Symposium romand des musiques actuelles s'est tenu le 21 mars 2023 à Yverdon-les-Bains, à la salle de La Marive.

Résultat d'un mandat donné par la Conférence des chef-fes de service et délégué-es aux affaires culturelles (CDAC) à la Fondation cma et à PETZI, l'étude qui donne lieu à ce Symposium s'appelle « Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande: cartographie et propositions d'instruments innovants¹ ». Par simplification, elle sera nommée ci-après « l'étude ».

Ce Symposium romand a été organisé conjointement par la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (Fondation cma) et l'association PETZI, faïtière des salles de concerts et festivals de musiques actuelles à but non lucratif.

Créée en 1997, la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (Fondation cma²) accompagne, forme et soutient en Suisse et à l'export les projets des artistes romand-es en musiques actuelles³. Depuis 2006, elle développe un programme de soutien à des résidences pour des artistes qui sont engagé-es pour un nombre arrêté de dates en Suisse et/ou à l'étranger. Elle coordonne depuis 2014 le programme de mutualisation des cantons romands Musique+, dont le but est de soutenir des artistes dans leur développement de carrière. Et depuis 2019, la Fondation cma discute avec ses partenaires et recherche des solutions afin d'augmenter les capacités de soutien aux projets développés dans les musiques actuelles en Suisse et de manière plus spécifique sur le territoire romand.

Depuis 1996, PETZI⁴ lutte pour la reconnaissance sociale et politique des salles de concerts et des festivals de musiques actuelles à but non lucratif. PETZI est la faïtière⁵ nationale de plus de 200 salles de concerts et festivals, dans 20 cantons et dans 3 régions linguistiques de Suisse. Ces structures développent leurs activités dans un but culturel et non lucratif. PETZI tisse des liens entre ses membres, les différents partenaires politiques, médiatiques et le public. Elle est également membre de Live DMA, réseau européen des faïtières des clubs et festivals.

PETZI soutient l'accès à la culture tant en milieu urbain que rural, avec une politique de prix accessible. La faïtière favorise et promeut l'engagement bénévole, son impact et sa reconnaissance.

Le contenu de ce document a été rédigé par Stéphanie Arboit, journaliste, qui a synthétisé les discussions menées lors de ce Symposium, afin d'en restituer l'esprit dans une articulation thématique. Elle en a extrait les grandes lignes et les questionnements susceptibles de développer des perspectives de travail pour l'avenir.

Par simplification, l'expression « lieux de musiques actuelles » est utilisée pour inclure à la fois les clubs et festivals indépendants. Lorsque plusieurs exemples sont donnés pour un même constat, l'ordre de présentation n'implique pas une gradation d'importance, mais suit l'ordre chronologique des discussions du Symposium.

1 <https://www.fcma.ch/etudes-et-donnees/analyse-des-dispositifs-de-soutien-aux-musiques-actuelles-en-suisse-romande>

2 www.fcma.ch.

3 La Fondation cma fonctionne grâce aux soutiens financiers des cantons romands et de bon nombre de communes, mais aussi de Pro Helvetia, de la Fondation Suisa et de la Loterie Romande. Paléo et des fondations privées, telles que la fondation Sandoz ou la Fondation des productrices et producteurs de musique, soutiennent également la Fondation cma.

4 www.petzi.ch.

5 Sa structure et ses activités sont financées grâce aux cotisations de ses membres ainsi qu'un contrat de subventionnement dans le cadre de l'art. 7 al. 1 de la LEEJ avec l'OFAS depuis 2004.

ACCUEIL : «TEMPÊTE DE MÉNINGES COLLECTIVE»

Baptiste Hurni, Président de la Fondation cma

Baptiste Hurni rappelle la raison de la présence des nombreux-ses participant-es à ce rendez-vous important: discuter des constats, surprises et recommandations établis par l'étude.

«Nous n'arriverons pas à résoudre tous les problèmes aujourd'hui, mais nous pourrions tracer les directions pour avancer conjointement.»

Baptiste Hurni appelle donc les acteur-rices à se fédérer, à poursuivre les échanges entamés pour se doter d'outils permettant de définir les enjeux communs et les prochains objectifs.

Carmen Tanner, Cosyndique d'Yverdon-les-Bains

Madame la Cosyndique Carmen Tanner estime que ce Symposium fait écho au plan directeur de la culture d'Yverdon (établi en 2021), dans lequel deux axes (sur cinq) sont en lien avec les musiques actuelles:

- dynamiser la vie nocturne et
- assurer l'emploi et la création artistiques.

A l'orée de ce Symposium, une contradiction la «taraude: comment promouvoir des clubs, souvent appelés émergents ou alternatifs, tout en évoquant la nécessité de mécanismes visant potentiellement une institutionnalisation ou une normalisation?»

Le risque, selon elle, serait de tomber dans les paroles de «Come as you are», de Nirvana: «Viens comme tu es, comme tu étais, comme je veux que tu sois.» «L'acceptation de soi, de la différence, mais aussi une société qui forme et déforme ses membres selon des normes et attentes projetées ou selon des idéologies potentiellement écrasantes, comme le capitalisme.» Un paradoxe à assumer selon elle.

Carmen Tanner qualifie la culture de «vecteur important de la pensée libre et de la cohésion sociale, tout en étant un vecteur économique». Dès lors, «pour aller vers une société plus créatrice et plus libre», elle souhaite visibiliser quatre problématiques:

- La question de la territorialité: les dispositifs de soutien aux carrières artistiques doivent trouver à l'avenir un ancrage romand, via un subventionnement coordonné entre les Villes et les Cantons, à l'image de ce que la Corodis⁷ offre en matière de soutien pour les tournées de compagnies théâtrales professionnelles.
- Les musiques actuelles doivent être mieux reconnues comme disciplines artistiques et ces professionnel-les doivent être rémunéré-es de manière équitable.
- Les lieux de musiques actuelles doivent être reconnus comme des partenaires faisant partie intégrante du tissu économique d'une cité ou d'une région.
- Les lieux de musiques actuelles doivent être reconnus comme des acteurs centraux en matière de cohésion sociale et de participation active de la jeunesse.

Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat du Canton de Vaud, cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines

Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite se réjouit de la venue en nombre des participant-es au Symposium, symbole selon elle du foisonnement et du dynamisme des musiques actuelles, composées d'une diversité de courants, de métiers, de besoins.

Ce Symposium se tient un peu plus de dix ans après les Assises des musiques actuelles⁸ du Canton de Vaud, dont les recommandations portaient déjà, notamment:

- sur l'amélioration des conditions de travail,
- sur le développement de nouvelles mesures de soutiens aux clubs et aux artistes,
- sur l'amélioration du dialogue entre les partenaires.

> «Ces préoccupations sont encore les nôtres aujourd'hui, il faut bien l'avouer. D'aucuns diront que rien n'a changé en dix ans.» Nuria Gorrite n'est pas de cet avis: «Le secteur des musiques actuelles s'est considérablement organisé et professionnalisé, comme le recommandaient les Assises, ce qui a créé de nouveaux besoins et de nouvelles difficultés. Mais nous sommes mieux armés qu'il y a dix ans pour y répondre.»

«Base commune de réflexion», l'étude apporte selon elle «une cartographie de l'existant» sérieuse, nourrie des expériences et des connaissances du terrain, présentant «des données fiables, renseignées et essentielles».

> De quoi constituer «un socle très solide pour questionner le fonctionnement et les dispositifs existants et réfléchir à d'éventuelles évolutions pour mieux répondre aux besoins.»

Un fait indéniable selon Nuria Gorrite, à plus forte raison après la crise Covid: «Le milieu des musiques actuelles reste le parent pauvre de la culture en matière de soutiens publics.» Pour rappel, l'étude a mis en exergue que les Cantons jouent un rôle mineur dans le financement aux musiques actuelles (1,8 million annuel moyen soit 8,3% de l'enveloppe totale), par opposition aux Villes et agglomérations (12,5 millions annuel moyen, soit 59,3% de l'enveloppe totale)⁸. «Nous pouvons disserter pendant des heures pour en établir les raisons. Ce qui importe surtout, à mon sens, est de le reconnaître et de débiter un mouvement, pour construire ensemble un dispositif plus stimulant et plus ouvert», affirme Nuria Gorrite.

> C'est pourquoi le Conseil d'Etat a inscrit dans son programme de législature son intention de consolider l'offre culturelle sur tout le territoire, grâce à un soutien à la diversité des programmations, des institutions ou des manifestations d'intérêt régional ou suprarégional, notamment en matière de musiques actuelles.

> «Comment amener le soutien nécessaire sans se montrer intrusif ni affaiblir le soutien à d'autres secteurs? Il est pour moi essentiel que l'Etat veille à une répartition équitable des ressources, afin d'encourager et de soutenir la création artistique dans son ensemble, dans toute sa diversité et sur tout le territoire.»

⁷ Organisées en novembre 2012 à Vevey, et dont les discussions ont été compilées dans un document téléchargeable sur https://www.petzi.ch/media/documents/None/Assises_Musiques_Actuelles_19.11.2012_30pages.pdf

⁸ «Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande», p. 47.

Sur cet aspect, Nuria Gorrite se permet une analogie avec la mobilité (dont elle est également en charge, en tant que ministre des Infrastructures): «Nous n'opposons pas les modèles de transport entre eux, mais nous avons la responsabilité d'offrir des alternatives crédibles à la voiture. De même, dans le domaine des musiques actuelles, nous pouvons nous inspirer de cette ligne afin de proposer à la population une offre accessible et qualitative.»

Selon Nuria Gorrite, «L'Etat ne peut pas rien, mais il ne peut pas tout, et c'est très sain. Les différentes questions qui se posent devront trouver des réponses collectives. C'est ensemble que nous devons trouver des meilleures solutions, dans un partage des compétences et des responsabilités.» Si bien qu'elle invitera bientôt les acteur-rices du secteur «pour des échanges rapprochés».

Nuria Gorrite conclut en citant Orelsan: «Même s'il chante que ce qui compte n'est pas l'arrivée, mais la quête, je nous souhaite qu'à la fin de ce Symposium, nous ayons une meilleure idée de la destination.»

Albane Schlechten, Directrice de la Fondation cma

Albane Schlechten souligne que l'étude traite de «l'écosystème» des musiques actuelles. «Un terme important, puisqu'il regroupe des acteur-rices différent-es, qui peuvent même avoir des réalités divergentes, mais avec des fonctionnalités interdépendantes.»

Elle rappelle que l'argent public ne suffit pas à rémunérer à proprement parler les artistes des musiques actuelles, puisqu'il est plutôt investi par ces derniers dans du matériel et des services apportés par d'autres professionnel-les. «Ceci fragilise le parcours des artistes et les rend moins durables.»

Pour rappel, l'étude a fait ressortir que les pouvoirs publics ne considèrent pas les structures d'entourage comme «des éléments structurants du développement d'un-e artiste et de son œuvre.

> Ce manque de connaissance fragilise l'ensemble de l'écosystème.»

Si l'argent reste le nerf de la guerre, Albane Schlechten met en évidence le travail de compréhension des enjeux et de définition des éléments qui composent cette chaîne de création, de production et de diffusion des œuvres.

Pour cette journée, Albane Schlechten souhaite donc «une tempête de méninges collective, comme disent nos amis du Québec, avec pour objectif d'être créatif-ves, d'oser aller plus loin, de tenter de sortir des réalités des un-es et des autres, quel que soit notre rôle dans ce grand bain des musiques actuelles».

SYN- THÈSE DE L'ÉTUDE⁹

DÉMARCHE & MÉTHODOLOGIE

L'enjeu de l'étude était de cartographier les soutiens aux musiques actuelles pour une première ébauche de ce paysage.

Souvent, les montants sont agrégés, alors que l'intérêt de cette étude réside dans le fait que les subventions sont au contraire détaillées pour une grande précision des données.

Alexandre Camus et Loïc Riom, sociologues à l'Unil, spécialistes de la culture et de l'innovation, ont récolté et analysé tant des données quantitatives que qualitatives¹⁰, issues d'un échantillon de:

- 12 villes¹¹ et 3 agglomérations¹² de communes
- L'ensemble des 7 cantons romands
- Les organes cantonaux de répartition des bénéfices de la Loterie Romande

Deux Open Lab¹³ ont ensuite été menés sur la base de ces chiffres.

Le premier a réuni en mai 2022, aux résidences d'artistes de La Becque, à La Tour-de-Peilz, 40 artistes et professionnel-les des musiques actuelles, qui ont travaillé dans 5 groupes de travail différents¹⁴.

> Ces discussions ont permis d'esquisser les traits problématiques du paysage des musiques actuelles, sur lesquels butent les acteur-rices du terrain, pour formuler des besoins de soutien.

Le deuxième Open Lab a réuni en août 2022, au Théâtre Équilibre, à Fribourg, 34 personnes, dont 22 représentant-es des collectivités publiques ayant participé à l'étude, qui ont travaillé dans 3 groupes de travail différents¹⁵.

> Ce dispositif a permis une meilleure connaissance mutuelle, grâce à la prise en considération, de part et d'autre:

- des revendications de l'écosystème des musiques actuelles
- des nombreuses contraintes qui pèsent sur les pouvoirs publics

⁹ Une version synthétique étant disponible en ligne, il ne sera pas rentré dans les détails dans ce chapitre.

www.petzi.ch/media/documents/None/Condense_de_letude_FCMA_PETZI_WEB.pdf

¹⁰ Les chercheurs se sont basés sur la littérature spécialisée et des entretiens avec les acteur-rices du terrain.

¹¹ Bulle, La Chaux-de-Fonds, Delémont, Fribourg, Sion, Vernier, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Nyon, Vevey, Yverdon-les-Bains.

¹² Agglo Fribourg, Nyon Région, Fonds culturel Riviera.

¹³ «Définition de l'Open Lab:» [...] un lieu et une démarche portés par des acteurs divers, en vue de renouveler les modalités d'innovation et de création par la mise en œuvre de processus collaboratifs et itératifs, ouverts et donnant lieu à une matérialisation physique ou virtuelle (Mérindol et al., 2016). «Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande», p. 84

¹⁴ Conditions de travail et rémunération / Santé et prévention / Parcours de l'artiste, émergence et développement / Diffusion nationale et export international / Durabilité et musiques actuelles, cf. «Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande», p. 86-87

¹⁵ Soutien à la structuration et à la professionnalisation du secteur / Conditions du marché et promotion de la scène suisse / Coordination, mutualisation et gouvernance, cf. «Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande», p. 96 à 98

LES CHIFFRES-CLÉS

Toutes les entités citées ci-dessus (Villes, Cantons et organes de répartition des bénéfices de la Loterie Romande) distribuent un montant de subvention de **21,1 millions** en moyenne annuelle (assez stable sur les années 2017 à 2019).

Ce chiffre paraît important, mais doit être relativisé rapporté à l'écosystème et en comparaison avec d'autres budgets:

- **21 millions**, la masse salariale annuelle de l'Orchestre de la Suisse romande
- **30 millions**, le budget d'un Paléo festival
- **68 millions**, le budget annuel du Grand Théâtre de Genève
- **190 millions**, les revenus en Suisse en 2022 du streaming de la musique enregistrée selon l'IFPI¹⁶
- **300 millions**, le budget de la start-up Utopia¹⁷
- **plus de 400 millions**, le chiffre d'affaires annuel de l'Association suisse des organisateur-rices professionnel-les de concerts, spectacles et festivals de musique (SMPA)

Ces 21,1 millions proviennent:

- à 59,3% des Villes
- à 32,4% de la Loterie Romande
- à 8,3% des Cantons

La subvention moyenne se monte à **28'123 CHF** tandis que la subvention médiane¹⁸ s'élève à **5'000 CHF**

Cela signifie que **la moitié des subventions sont inférieures à 5'000 CHF**
Pour les aides directes aux artistes, **la moitié des soutiens atteignent seulement 3'000 CHF**

Pour mettre en perspective ces chiffres, il faut souligner que:

- Les subventions publiques ne pèsent que pour 30% au maximum dans les budgets de fonctionnement des membres de PETZI. «Même si les sommes aux lieux de diffusion paraissent importantes, ce n'est qu'une partie minoritaire de leur financement», précisent les chercheurs.
- Les artistes ne touchent souvent que quelques centaines de francs pour produire un album, soit des sommes insuffisantes et une décorrélation totale entre l'aide et le coût réel de ce support, nécessaire au développement de leur carrière.

¹⁶ https://www.ifpi.ch/_files/ugd/b5a9f7_f6890cac31e84c8fa9842bbe67bdddc6.pdf?lang=fr

¹⁷ Basée à Zoug, elle propose de s'appuyer sur la blockchain pour permettre le paiement des royalties.

¹⁸ Pour rappel, en statistique, la médiane constitue le point milieu d'un jeu de données, de sorte que 50 % des unités ont une valeur inférieure ou égale à la médiane et 50 % des unités ont une valeur supérieure ou égale.

LES QUATRE SURPRISES DES CHERCHEURS

Le faible engagement des Cantons

«Nous avons été contactés pour analyser la politique romande des soutiens aux musiques actuelles. Nous nous attendions donc à trouver les Cantons en première ligne, ce qui n'est pas le cas», constatent les chercheurs.

Le morcellement des soutiens

«Les dispositifs de soutien publics n'ont pas pensé leur complémentarité, constatent les chercheurs. Dès lors, il est difficile de parler de politique publique romande en matière de musiques actuelles, car elle reste encore à inventer.»

Il ressort en effet de leur étude une forte hétérogénéité des modalités de soutiens, où les bénéficiaires doivent apprendre à jongler avec les différents dispositifs. Chaque bailleur de fonds poursuivant sa propre politique, il apparaît «difficile de savoir qui est responsable de quel soutien». Il en résulte par ailleurs une mise en concurrence des différentes formes artistiques.

La seule mutualisation romande s'incarne dans la Fondation cma (moins de 2% des soutiens globaux du territoire).

Le saupoudrage des subventions

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les chiffres des moyennes et des médianes des subventions montrent qu'il s'agit d'une multitude de petits montants (pour la moitié des bénéficiaires, **moins de 5'000 CHF et moins de 3'000 CHF** concernant les artistes).

> «Les musiques actuelles ne peuvent pas être considérées comme un secteur public au même titre qu'une large partie du théâtre et de la danse. Il s'agit plutôt d'un tiers-secteur, fonctionnant de manière indépendante des politiques publiques et également en regard des grandes multinationales qui dominent le marché.»

L'absence de soutien aux structures d'entourage

L'absence de soutien aux structures d'entourage (qui aident les artistes à entrer sur le marché, soit les labels, les agences de booking, de management, etc..) a constitué «la plus grande surprise» pour les chercheurs: **«Les chaînes de valeur du marché ne sont pas prises en compte dans les dispositifs de soutien. Les artistes de musiques actuelles sont renvoyés au statut d'amateur-rices, entre la chorale et la fanfare. Nous sommes ici au cœur du problème des freins au développement des artistes romands», estiment les chercheurs.**

L'argument avancé par les pouvoirs publics pour ne pas les soutenir est le fait qu'il s'agit d'entreprises privées. Cependant, elles dégagent rarement des bénéfices. «Ces professionnelles, usé-es, finissent par abandonner, avec pour conséquence un affaiblissement inquiétant et dangereux du secteur», déplorent tant les chercheurs que la Fondation cma.

A noter que par ailleurs, l'Etat subventionne le secteur privé dans divers autres domaines et secteurs (dans l'industrie du cinéma ou dans l'édition, mais également récemment en matière bancaire avec l'exemple du Crédit Suisse).

QUESTIONNEMENT À CREUSER

Ces constats posés, s'impose une question fondamentale que les pouvoirs publics doivent se poser selon Alexandre Camus et Loïc Riom:

Quel type de marché veut-on développer en Suisse romande ?

« La réponse dépend de choix politiques, expliquent les chercheurs. Souhaite-t-on seulement un marché d'importation (avec des multinationales comme Live Nation ou Spotify) ? Ou un marché seulement porté sur l'innovation (avec des acteurs du type de la start-up Utopia) ?

> Prendre ces exemples quelque peu caricaturaux permet de souligner que d'autres marchés, organisations et réglementations sont possibles. La Suisse n'a pas encore pris ce train, mais un mouvement se dessine en Europe pour réguler les plateformes, en vue d'une meilleure redistribution de la valeur et de meilleures rémunérations – minimales – pour les artistes. »

PRE- MIÈRE TABLE RONDE

VIVIER ET SCÈNE LOCALE, QUEL RÔLE POUR LES CLUBS ET FESTIVALS?

Intervenant-es (par ordre alphabétique):

Sandy Clavien, Conseillère culturelle au Canton du Valais

Alexandre de Charrière, co-président de PETZI

Michael Kinzer, Chef du Service de la Culture de la Ville de Lausanne

Gaëlle Métrailler, Cheffe du Service de la Culture de la Ville de Neuchâtel

Antonin Rousseau, Directeur et programmateur de Festi'neuch

Modératrice: **Cécilia Mendoza**, Journaliste (RTS info)

Rôles à la fois communs et différenciés des clubs et festivals indépendants

En tant que coprésident de PETZI, qui rassemble plus de 200 clubs et festivals indépendants, Alexandre de Charrière souligne que les rôles des membres de l'association diffèrent selon les structures. La faïtière estime «qu'un club situé dans un chef-lieu a autant de sens et d'impact sur l'écosystème des musiques actuelles qu'un petit festival se déroulant à la campagne.

- > Chacun possède son rôle et son objectif propres, de par sa culture, sa situation et son fonctionnement.»
- > Les clubs et festivals indépendants détiennent des rôles à la fois communs et différenciés.

Rôles communs¹⁹

- Diffusion de la musique

(Non seulement pour le public, mais également pour les artistes, qui peuvent ainsi se nourrir les uns des autres, aussi bien entre régions qu'entre pays)

- Accès à la culture, surtout pour la jeunesse

Alexandre de Charrière rappelle que cet aspect justifie le soutien des pouvoirs publics. Malgré le fait que la discipline soit arrivée à maturité et que le public ait vieilli, Michael Kinzer souligne: «Il est important que la jeunesse continue de s'approprier ces lieux. Ils doivent perpétuer ce rôle de relais entre émergence et structures plus établies, même si le jeune public s'intéresse également à d'autres lieux et travaille de façon différente, notamment en collectifs.»

¹⁹ Au-delà des rôles culturels principaux énoncés durant le Symposium, une liste plus complète des fonctions des lieux de musiques actuelles peut être retrouvée dans le document «Assises romandes des musiques actuelles du canton de Vaud, 2012, Vevey», p. 13: fonction économique (de par leurs dépenses), fonction sociale (non seulement par l'insertion des bénévoles et parce qu'il s'agit d'un point de rencontre artistes-pu-blic-staff, mais aussi par des actions à destination des plus jeunes), fonction formatrice et fonction attractive, (soit de vitrine d'une ville, étant donné que certains spectateur-rices proviennent également d'au-delà des frontières cantonales).

Rôles différenciés²⁰

- Défrichage de la scène locale
- Accompagnement de la scène locale (missionné ou non)

Rôle de défrichage de la scène locale: l'exemple de Festi'neuch, une « exigence morale de valorisation de la scène suisse »

Gaëlle Métrailler insiste sur « la grosse mise en valeur des artistes suisses » effectuée par Festi'Neuch. En effet, contrairement à certains festivals, qui possèdent une scène dédiée aux groupes suisses, Festi'neuch les programme sur toutes ses scènes.

« Jamais on ne verrait une scène dédiée aux groupes belges dans un festival belge ! » s'exclame Antonin Rousseau. Compartimenter ainsi les artistes helvétiques dénote selon lui d'un « manque de considération ».

Or, la cherté des têtes d'affiche internationales empêche leur programmation dans des salles et festivals de moyenne envergure. Avec leur raréfaction, Antonin Rousseau pointe dès lors « une fenêtre d'opportunité pour valoriser la scène suisse. Ce doit être une exigence morale des festivals ! Même s'il est vrai que peu d'artistes suisses peuvent réunir 10'000 à 15'000 spectateurs... »

Rôle d'accompagnement de la scène locale: quatre exemples de différentes modalités d'aides

Alexandre de Charrière rappelle qu'au-delà de la diffusion, certains membres de PETZI accompagnent des artistes émergent-es avant que des labels ou agences ne prennent le relais. « Cette prise en charge nécessite des soutiens spécifiques de la part des pouvoirs publics. »

Le Covid a également fait évoluer les missions, rappelle Gaëlle Métrailler, en intensifiant ce rôle des clubs « comme lieux de travail, de formation et d'accompagnement. Il faudra le préciser dans les prochains contrats » de subventionnement entre les lieux de musiques actuelles et les pouvoirs publics.

Sur ce point, Michael Kinzer apporte une nuance: « Il faudrait très certainement renforcer le missionnement, mais dans une optique plus large, en ne choisissant que quelques lieux dans le paysage, très dense, de manière à décliner une véritable politique coordonnée des musiques actuelles sur tout le territoire romand, incluant peut-être même un label – comme c'est le cas en France. »

Et Alexandre de Charrière d'avertir: « Avant de penser au missionnement pour l'accompagnement des artistes, il faut d'abord que soit assuré le rôle principal de défrichage, de première scène, alors que les clubs luttent pour leur survie. »

Quatre exemples d'accompagnements:

- Embrayages²¹ (Neuchâtel)

La Case à Chocs²² est déjà largement soutenue²³ par les pouvoirs publics. En plus de ce subventionnement, le dispositif Embrayages permet à des groupes²⁴ d'être soutenus pour la préparation de leur concert et vernissage au sein de la Case à Chocs.

- Dimension jeunes talents²⁵ (Neuchâtel)

Initié en 2012, Dimension jeunes talents est un tremplin mis en place par Festi'Neuch en collaboration avec le Centre de Loisirs et la Case à Chocs. Il offre aux jeunes artistes débutant-es un coaching, avant de se produire sur l'une des scènes de Festi'neuch. « Tous les partenaires se connaissent et travaillent ensemble en bonne intelligence », souligne Gaëlle Métrailler.

- Proxima²⁶ (Lausanne)

Proxima est un programme d'accompagnement sur plusieurs mois de jeunes artistes locaux²⁷ comprenant notamment des résidences, un coaching personnalisé et des concerts dans le Café des Docks.

- Salto!²⁸ (Valais)

Sandy Clavien expose la problématique propre au Valais, territoire éclaté et séparé en deux régions linguistiques (aux sensibilités culturelles différentes), avec une population moins nombreuse que l'agglomération lausannoise²⁹ et possédant moins de structures d'entourage pour les artistes que des villes comme Lausanne. Grâce aux fonds de transformation liés au Covid, le Canton a pu participer au financement du projet Salto!³⁰. Il permet aux participants de construire leur matériel de diffusion, de se structurer, d'échanger avec leurs pairs et le milieu professionnel suisse. Les groupes se produisent ensuite lors d'un week-end à Sion, tant à La Ferme-Asile qu'au Port Franc, les deux institutions qui portent le projet. « L'idée est de créer une communauté, où les clubs communiquent entre eux en détectant et référant les artistes du Haut et du Bas Valais. L'émergence de petits groupes donne envie à d'autres de s'essayer à la scène. Il nous importe que nos artistes sortent du canton et de Suisse. »

21 www.case-a-chocs.ch/accompagnement-des-artistes/residences

22 Salle de concerts à Neuchâtel d'une capacité maximale de 1000 spectateur-rices.

23 Pour l'association, 100'000 CHF de subvention de la Ville (dont 60'000 pour la programmation et 40'000 pour l'entretien de la salle).

De plus, l'entité administrative ayant été communalisée, c'est la Ville qui prend en charge les salaires, à hauteur de 560'000 CHF.

24 En ont bénéficié les artistes Warnöx (2019), Dean Alamo (2019), Noctvrn devenu Epoque Bleue (2018), Psycho Weazel (2018).

25 www.case-a-chocs.ch/accompagnement-des-artistes/residences

26 www.docks.ch/proxima

27 En ont bénéficié pour la saison 2022-2023 les artistes Ash the ash, Mavro, Sahel et Sainte-Aube ; pour la saison 2021-2022:

Chloé, Dominique Hunziker, Elaena et Lily Gasc.

28 www.salto-vs.ch

29 Près de 350'000 habitant-es en Valais contre plus de 430'000 pour l'agglomération lausannoise (chiffres 2021 de l'Office fédéral de la statistique).

30 En principe reconductible tous les deux ou trois ans.

20 Détaillés ci-dessous.

IMPORTANCE & LIMITES DU BÉNÉVOLAT

Sans le bénévolat, les lieux de musiques actuelles ne pourraient pas fonctionner.

« Les clubs s'autofinancent à 80% en moyenne », appuie Alexandre de Charrière. L'engagement de bénévoles est parfois critiqué par certaines entités, qui le considère constitutif d'une « concurrence déloyale », précise Antonin Rousseau.

Ce dernier met au contraire en exergue la dimension d'éthique personnelle inhérente à tout engagement bénévole: « Travailler pour Live Nation, financé par des fonds saoudiens³¹, n'est pas comparable avec un volontariat pour un festival local, un projet formateur et cohérent qui donne sens à certaines valeurs. »

A noter que le bénévolat constitue souvent l'antichambre du salariat: de nombreux professionnel·les de la branche sont souvent issu·es de ce terreau. Les certificats de travail bénévole profitent d'ailleurs « tant aux jeunes qu'aux moins jeunes. Et dans une phase de vie plus difficile, ils peuvent servir de levier de réinsertion », souligne Antonin Rousseau.

Deux aspects du bénévolat doivent cependant être distingués:

- Celui, formateur, important pour les jeunes qui veulent apprendre, « acquérir des compétences formelles ou informelles », précise Alexandre de Charrière.
- Celui, imposé, où les employé·es finissent toujours par faire des heures supplémentaires non payées. Ce bénévolat contraint (également nommé travail dissimulé) pousse à l'épuisement professionnel.

Au niveau des métiers issus de la technique, qui font vivre les clubs et les festivals, la crise Covid a particulièrement mis en lumière leur précarisation et leur nécessaire revalorisation, souligne Antonin Rousseau. « Les fonds de transformation ont permis de rémunérer des heures, auparavant réalisées en travail dissimulé. Du temps indispensable pour les artistes, pour se préparer notamment à partir en tournée. Que se passera-t-il dès lors que ces aides vont s'éteindre? Quels fonds pourront prendre le relais? interroge Antonin Rousseau. Ces questions sont urgentes. Il est capital que les pouvoirs publics comprennent que sans ce travail d'accompagnement technique, la scène suisse ne peut pas se développer tel qu'elle le mérite. »

De plus, le bénévolat peut difficilement s'appliquer aux postes administratifs, en ce qu'il pose des problèmes spécifiques. L'encadrement de bénévoles exige des responsabilités importantes (notamment pénales, par exemple en termes de législation sur le harcèlement). « Il faut donc des professionnel·les formé·es, rémunéré·es à l'année, pour effectuer un travail qui ne peut pas être porté par des bénévoles », plaide Alexandre de Charrière.

RÉMUNÉRATIONS

Rémunération des salarié·es des clubs et festivals: semi-professionnalisation ou institutionnalisation?

En comparaison avec d'autres situations romandes, la rémunération des salarié·es de la Case à Chocs est qualifiée de « modèle » par Gaëlle Métrailler. En effet, la Ville de Neuchâtel verse non seulement une subvention annuelle de 100'000 CHF³², mais prend également en charge les salaires, à hauteur de 560'000 CHF, l'entité administrative ayant été communalisée. « Cette véritable aide à la professionnalisation établit des conditions-cadres meilleures pour les salarié·es. Mais elle n'apporte pas la solution à tous les problèmes de surcharge et d'épuisement. »

Sandy Clavien abonde: « Il nous appartient à nous, Cantons et Villes, de porter et de défendre un discours de meilleure reconnaissance de toute cette économie créative. » Cependant, elle avertit que le Valais ne sera pas en mesure de semi-institutionnaliser à lui tout seul ses douze clubs, mais seulement certains, par pôles géographiques, en travaillant en étroite collaboration avec les Villes pour améliorer les conditions cadre.

Selon Michael Kinzer, de nombreuses villes se sont mobilisées pour augmenter leurs soutiens aux musiques actuelles ces dernières années, « un pas dans la bonne direction, même s'il reste encore du chemin à parcourir ». Cependant, il met en garde contre le fait de « ne pas comparer ce qui n'est pas comparable », soit les salles ou festivals d'émergence, très associatifs, par opposition à ceux bénéficiant d'une assise institutionnelle. « Le festival de la Cité n'est pas Premices, de même que les Docks ne peuvent être mis en balance avec un club très associatif et très jeune », illustre ainsi Michael Kinzer.

Ce constat posé, il plaide pour « la prudence et la différenciation par rapport à la tendance à l'institutionnalisation, qui pourrait n'être que partielle, par exemple pour 8 à 10 clubs répartis sur le territoire romand, afin de garantir les conditions salariales et une rémunération adéquate des artistes qui s'y produisent, tout en contribuant à la baisse du bénévolat contraint. Il faut éviter le piège que les musiques actuelles d'aujourd'hui deviennent les musiques classiques de demain », c'est-à-dire le risque qu'une institutionnalisation généralisée assèche le dynamisme et la flexibilité de l'écosystème des musiques actuelles, notamment en termes d'émergence de nouveaux lieux et festivals, d'évolution de nouvelles pratiques, avec pour conséquence « que la jeunesse de demain ne s'y reconnaisse plus et s'en distancie ».

Selon lui, il faut, comme dans d'autres secteurs, « faire moins, mais mieux, abandonner certains projets pour mieux en soutenir d'autres », partant du constat que l'argent public est limité et que, « quel que soit le montant de la subvention, chaque organisateur·rice fait davantage que ce qu'il devrait – par passion, par volonté de partager ses coups de cœur avec le public –, ce qui induit également un certain surmenage. »

Alexandre de Charrière oppose que l'autofinancement des lieux de musiques actuelles (se montant à 80% en moyenne) induit qu'un minimum de concerts doivent être présentés pour amortir les frais engagés et financer la structure. L'idée de « faire moins, mais mieux » n'est donc selon lui pas transposable telle quelle, mais doit être examinée à l'aune des problématiques propres aux musiques actuelles, qui s'insèrent dans un marché international composé d'acteur·rices hybrides.

31. Près de la moitié des actions sont détenues par des investisseurs américains et 5% par le fonds saoudien Public Investment Fund (Investment Company), selon le site d'actualités financières MarketScreener (consulté en juin 2023).

32. 60'000 CHF pour la programmation et 40'000 CHF pour l'entretien de la salle.

Aides directes et indirectes aux artistes

Michael Kinzer souligne qu'«il faut aussi soutenir les artistes directement», au-delà des rôles-clés en la matière des clubs et festivals. En plus des locaux de répétition historiquement attribués aux jeunes groupes, Lausanne travaille par exemple à la mise à disposition de locaux pour les artistes professionnel-les, ainsi qu'au soutien aux loyers pour les structures d'entourage.

«Tout le milieu des musiques actuelles est sous-doté! Y compris nous, artistes, qui recevons des clopinettes³³!» s'insurge dans le public Béatrice Graf, batteuse, membre du comité de la Fédération genevoise des Musiques de création (FGMC) et déléguée au Conseil consultatif de la Culture de Genève.

Également dans le public, Nadia Mitic, de l'agence Glad We Met et spécialisée en accompagnement d'artistes, alerte: «Des projets arrivent maintenant à maturation qui ont besoin d'argent, alors que les fonds sont les mêmes qu'il y a une dizaine d'années. Le Covid a pourtant montré qu'une structuration est nécessaire.»

Les résidences en musiques actuelles: s'inspirer du théâtre?

Suite à cette pandémie, les pouvoirs publics ont mis l'accent dans le domaine des musiques actuelles sur les résidences (via des dispositifs spécifiques ou des fonds de transformation Covid). Certaines sont soutenues par la Fondation cma ou la Loterie Romande, rappelle Michael Kinzer. «Lorsque cinq résidences ont été ouvertes à la Case à Chocs, nous avons reçu 50 dossiers, relate Gaëlle Métrailler. Nous souhaitons les pérenniser, car nous nous rendons compte qu'elles correspondent à un besoin.»

Auteure-compositrice-interprète, Alizé Oswald, alias la moitié du duo Aliose, prend la parole dans le public à ce sujet. «Lors d'une résidence dans un club, les producteur-rices de spectacle (qui sont souvent les artistes eux-mêmes) ont quasiment tout à financer – le travail de création, les cachets des musicien-nes et des technicien-nes, les frais de transports, de restauration, etc... Cela coûte cher et rentabiliser un spectacle est long. Lors d'une résidence théâtrale au contraire, la salle, au-delà de mettre sa scène à disposition, participe également financièrement au spectacle, si bien que l'artiste est payé-e dès le début de sa création et que l'institution devient en quelque sorte coproductrice ou co-créatrice.» Ne serait-ce pas transposable aux musiques actuelles?

Pour répondre, Alexandre de Charrière rappelle pour les lieux de musiques actuelles: «Nos membres s'autofinancent en moyenne à hauteur de 80%. A l'inverse, la billetterie d'une scène comme l'Arsenic représente moins de 10% de son chiffre d'affaires. Le centre d'art scénique contemporain est donc subventionné pour ces créations. Son rôle et son modèle économique sont différents de ceux des lieux de musiques actuelles.»

A noter que le Valais soutient des artistes directement pour leurs résidences de création«en plus du soutien cantonal déjà accordé aux institutions», relève Sandy Clavien. Qui s'interroge:

«Parmi les objectifs à atteindre fixés dans les conventions tripartites (institution, Ville et Canton), faudrait-il à l'avenir inclure l'obligation, pour le lieu, d'accueillir des résidences? Si oui, quel nombre de tels accueils annuellement? Et pour quels artistes: professionnels ou émergents?»

A noter toutefois que tous les clubs ne disposent pas forcément de l'espace ou de la disponibilité d'agenda pour pouvoir accueillir de telles résidences.

Émergence VS long terme

Dans le public, l'auteure-compositrice-interprète Joell Nicolas, alias Verveine, intervient sur l'accompagnement des artistes dans la durée:«Les débats du jour restent très axés sur l'émergence. Il y a dix ans, j'ai moi-même bénéficié de ces soutiens, qui sont essentiels. Mais ce n'est pas ainsi qu'on professionnalise un secteur, car une carrière ne se résume pas aux cinq premières années! Au contraire, un-e artiste donne le meilleur après une dizaine d'années. Au-delà de la tendance à ne voir que ce qui est nouveau, la scène suisse existe et doit être pensée sur la durée.» Dans cette optique, «des soutiens directs aux artistes dans la durée» semblent fondamentaux appuie Julie Campiche, vice-présidente de la FGMC, également présente dans le public.

Pour accompagner les carrières sur le long terme, Antonin Rousseau insiste sur l'importance des «labels, dont la tâche ne consiste pas seulement à défricher un artiste à ses débuts».

³³ Pour rappel, la moyenne annuelle des subventions aux artistes se situe à **5'800 CHF** et la médiane à **3'000 CHF**, c'est-à-dire que la moitié des artistes aidé-es touchent moins que ce montant annuellement.

UNE NOUVELLE CONCURRENCE? LES CONCERTS DANS DES SALLES LOUÉES NON SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉES À LA MUSIQUE

Alexandre de Charrière attire l'attention sur «la mise à disposition par des villes, à des prix très bas, d'équipements publics³⁴ à Live Nation ou à des sociétés privées, qui se comportent potentiellement comme des multinationales, sans jouer un rôle dans l'écosystème d'émergence. Cela empêche les festivals et salles de concert indépendants de s'autofinancer, ce qui les met en péril.»

Un sujet qualifié de «brûlant» dans le public par Christian Figuera, codirecteur de Two Gentlemen. Il constate que seules quelques salles à Zurich proposent encore leur propre programmation. Selon lui, ce modèle aurait même disparu à Paris ou Berlin. Il demande donc: «Quelle est la vision de Lausanne à ce sujet?»

«La diversité de l'offre est voulue et garantie par les subventions. Les portes ne sont fermées à aucun modèle sur le territoire communal, car la politique culturelle doit accompagner la réalité du terrain, façonnée notamment par les réalités du marché», répond Michael Kinzer. Il émet cependant l'hypothèse que les salles zurichoises en question n'appartiennent peut-être pas aux pouvoirs publics, mais se placent plutôt dans un rapport commercial de bailleur à locataire, cet état de fait ne découlant donc pas d'une politique publique.

«Lausanne s'est retrouvée dans une situation difficile, avec le Romandie³⁵, le Bourg³⁶ et le Bleu Léopard temporairement fermés³⁷, ajoute Michael Kinzer. Même si une éventuelle saison nomade hors les murs pallie en partie aux problèmes, de telles fermetures font du tort aussi bien à la population, en termes d'offre, qu'aux artistes, qui, dans cet intervalle, ne disposent plus de ces salles pour se produire. Il est donc nécessaire de bénéficier d'un panel d'infrastructures complémentaires.»

SYNTHÈSE

L'importance et les rôles-clés des clubs et festivals sont largement reconnus.

Au-delà de leurs fonctions communes, chaque club et festival, de par sa culture, sa situation et son fonctionnement, possède des missions qui lui sont propres. Au sein de celles-ci, les lieux de musiques actuelles ne doivent pas perdre de vue leur rôle de connexion avec le jeune public, qu'ils doivent continuer à assurer malgré les mutations du paysage et des intérêts de la jeunesse.

Au-delà de leur rôle de défrichage, certains clubs assument de plus en plus une mission d'accompagnement d'artistes, notamment à la suite de la crise Covid. Différentes initiatives, qui ont vu le jour par exemple à Neuchâtel, à Lausanne ou en Valais, peuvent servir d'inspiration, dans l'optique de professionnaliser de jeunes projets artistiques.

Cet accompagnement est d'autant plus capital que les aides directes aux artistes sont particulièrement faibles. Il s'agit notamment de réfléchir à la multiplication des résidences de création et à l'amélioration des conditions d'accueil de celles-ci. Sans oublier d'imaginer des dispositifs permettant de mieux soutenir les artistes dans la durée, et non seulement au moment où ils éclosent.

Mais mieux accompagner la scène suisse passe également par une meilleure considération de ses artistes, en arrêtant de les cantonner à une scène dédiée au sein des festivals. Une fenêtre d'opportunité s'ouvre avec la raréfaction des têtes d'affiche, de plus en plus chères.

Pour la survie des clubs et festivals, le bénévolat est essentiel. Antichambre du salariat, il possède un aspect incontestablement positif de formation, mais également une face plus sombre de dissimulation d'heures de travail. D'autre part, certains postes (aux compétences spécifiques et techniques) ne peuvent être occupés par des bénévoles.

Les rémunérations constituent donc le nerf de la guerre. Mais les pouvoirs publics affirment qu'ils ne seront pas en mesure d'institutionnaliser, même partiellement, tous les lieux de musiques actuelles. Cependant, il leur appartient au minimum de porter un discours de meilleure reconnaissance de toute cette économie créative.

³⁴ Alexandre de Charrière prend l'exemple de la salle de La Marive, à Yverdon, où se déroule le Symposium.

³⁵ Association ...E la nave va.

³⁶ Association du Salopard.

³⁷ Mais qui devraient rouvrir fin 2023 en un même lieu.

QUESTIONNEMENTS MIS EN EXERGUE

- Comment procéder pour cesser de cantonner les artistes suisses sur une scène dédiée dans les festivals?
- Comment mieux accompagner les artistes dans la durée? Si ce travail incombe également aux structures d'entourage, ces dernières ne devraient-elles pas être aidées pour cette tâche?
- Comment concilier et coordonner l'aide directe aux artistes et l'aide indirecte aux artistes via des clubs et festivals missionnés pour les encadrer?
- Faut-il missionner les clubs ou seulement certains (missionnement partiel) pour accompagner spécifiquement les groupes suisses? Si oui, sur quels critères? Faudrait-il imaginer des conventions tripartites incluant l'obligation, pour le lieu, d'accueillir des résidences? Si oui, quel nombre de tels accueils annuellement? Et pour quels artistes: professionnel-les ou émergent-es? Et comment les concilier dès lors avec les agendas et capacité d'accueil des clubs?
- Dans les lieux de musiques actuelles, quelle solution pour les heures supplémentaires « converties » en bénévolat contraint (ou travail dissimulé)?
- Les fonds de transformation ont permis de rémunérer des heures, auparavant réalisées en bénévolat contraint (ou travail dissimulé). Que va-t-il se passer dès lors que ces aides vont s'éteindre? Quels soutiens prendront le relais?
- Les clubs et festivals indépendants doivent-ils faire moins, mais mieux? Dès lors, comment gérer l'autofinancement? Comment trouver l'équilibre entre le nombre minimum d'événements nécessaire à couvrir les frais fixes et les attentes du public tout en préservant les équipes?
- Comment faire face à l'augmentation de la concurrence de sociétés privées, se comportant potentiellement comme des multinationales sans jouer un rôle dans l'écosystème d'émergence, et louant des lieux pour produire des concerts?

DEU- XIÈME TABLE RONDE

MUTUALISATION ROMANDE, QUELS INSTRUMENTS POUR MIEUX CONSOLIDER LES CARRIÈRES ?

Intervenant-es (par ordre alphabétique):

Patrick David, Directeur de Two Gentlemen, management d'artistes et édition phonographique

Stéphane Morey, Secrétaire général de Cinéforum

Cléa Redalié, Cheffe du service de la culture du canton de Genève

Albane Schlechten, Directrice de la Fondation CMA

Modératrice: **Claire Burgy**, journaliste (RTS info)

Parcours du combattant des artistes

Suite à l'étude, les chercheurs ont mis en exergue des éléments qualifiés de surprises, tels que **le saupoudrage des subventions** (de très petits montants à de nombreux-euses acteur-rices), **l'hétérogénéité des dispositifs et leur morcellement** (soit l'absence de mutualisation et de politique romande en la matière), ainsi que **l'absence de soutien aux labels et structures d'entourage**.

Dans cette situation, les artistes en sont réduit-es à devoir effectuer un véritable parcours du combattant pour tenter d'obtenir des sommes qui s'avèrent finalement **dérisoires, avec une médiane à 3'000 CHF annuels**³⁸. « Le ratio du temps engagé pour la somme obtenue n'est pas favorable et l'énergie déployée là pourrait être mise ailleurs, souligne Albane Schlechten. D'autant que les artistes doivent déjà, souvent, concilier leur temps de création avec un emploi 'alimentaire'. »

Inégalités territoriales

Un des problèmes rencontré par les artistes lors de leurs demandes d'aides: leur rattachement géographique comme critère d'éligibilité aux subventions. Or les groupes et musicien-nes proviennent souvent de différents cantons. « Les projets circulent dans l'espace romand et même national, souligne Albane Schlechten. Déjà terrain de jeu pour les artistes, le territoire romand existe en termes de pratiques culturelles, mais pas en termes de politiques publiques de soutien. » Patrick David cite l'exemple d'Anna Aaron, chanteuse bâloise dont le groupe était constitué de musicien-nes francophones – y compris la Lausannoise Emilie Zoé –, dont l'enregistrement s'est fait à Lausanne, où se trouve par ailleurs son label. « Ce projet n'a reçu aucune subvention vaudoise, car il a été identifié comme bâlois », se désole Patrick David.

³⁸ Pour rappel, le montant annuel moyen des soutiens directs aux artistes se chiffre à **1,9 million CHF, soit 9,3% du total des subventions annuelles aux musiques actuelles**. « Ce montant est distribué entre 336 subventions en moyenne par an. La moyenne de ces subventions se situe à **5'816 CHF** et la médiane à **3'000 CHF** (c'est-à-dire que 50% des soutiens sont égal ou inférieur à 3'000 CHF). » (« Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande », p. 57)

Ce dernier soulève par ailleurs les énormes disparités qui existent en termes d'aides publiques, prenant pour exemple la ville de Zurich, qui a notamment soutenu Sophie Hunger au début de sa carrière: «J'en suis réduit à dire à des artistes, dont la carrière débute, de poser leurs papiers à Zurich, pour bénéficier de la structure d'aide Popkredit³⁹, afin d'obtenir ainsi un zéro supplémentaire dans le financement possible», constate Patrick David.

Les embûches se situent également dans l'échelon auquel les artistes doivent s'adresser: communal ou cantonal? Les réponses varient selon les territoires. La Fondation cma permet de tenter de s'y retrouver dans ces méandres administratifs: «Selon la Ville ou le Canton où réside l'artiste, il s'agit parfois de formuler les demandes différemment ou de faire des acrobaties pour rentrer dans des cadres», constate Albane Schlechten, qui rappelle également que l'argent alloué aux artistes est en premier lieu investi dans du matériel, mais ne sert pas de rémunération pour le travail artistique à proprement dit. «Cela fragilise les parcours et les rend moins durables», souligne-t-elle.

Risque de récupérations publicitaires

Les artistes obtiennent plus facilement de l'argent de la part du marketing de certaines entreprises privées que des pouvoirs publics, selon Patrick David. Au point que «certains artistes, plutôt hommes d'affaires, deviennent des espèces de pancartes publicitaires pour des marques suisses. Je ne leur en fais pas le reproche, mais il faut réfléchir à ce que notre situation helvétique provoque!»

Dans le public, Céline Frey, musicienne et membre du comité de la FGMC, souligne qu'un certain nombre d'artistes endossent par obligation de nombreux rôles administratifs en plus de leur carrière artistique: «Il nous arrive de devoir remplir des fiches de salaires et calculer des cotisations sociales. Ce travail, pour lequel nous sacrifions une part de notre temps de création, est invisibilisé. Et nous sommes sous-représenté-es dans les discussions.» De même que la question du statut des artistes aurait nécessité un débat en soi, il fait d'ailleurs l'objet d'autres études et initiatives menées en parallèle de cette action-ci; Albane Schlechten explique qu'il «a fallu opérer des choix». Dès lors, même si elles et eux apparaissent peu dans les tables rondes du Symposium, des artistes ont participé aux Open Lab dans le cadre de l'étude, ainsi que leur faïtière, SONART.

MUTUALISATIONS DANS LES DOMAINES DU CINÉMA & DU LIVRE

Une mutualisation née de la mobilisation des professionnel-les: l'exemple de Cinéforum

Via la création en 2011 de Cinéforum, Fondation romande pour le cinéma, la branche a mutualisé les différents besoins et aides romandes⁴⁰ (essentiellement de six cantons⁴¹ et des villes de Genève, Lausanne et Neuchâtel – auxquelles s'ajoute La Loterie Romande à hauteur de 25% du budget).

Ont présidé à la création de Cinéforum les constats suivants:

- Les financements pour les productions audiovisuelles sont très conséquents.
 - Au vu des différentes étapes de création d'un film (écriture, tournage, post-production, etc...), les équipes sont forcement issues de différents cantons.
- > «Créer un échelon régional en Suisse avait donc du sens – par ailleurs une évidence partout en Europe pour le cinéma», constate Stéphane Morey.

L'impulsion a émané de la branche: les sociétés de production se sont unies pour former une association en 2007 (à noter qu'une spécificité du domaine est que certains réalisateur-rices sont également producteur-rices). Deux personnes chargées de faire du lobbying ont ensuite été recrutées pour convaincre les Cantons de s'engager.

Ce processus a nécessité un certain temps, jusqu'à aboutir à la création de la Fondation romande pour le cinéma, en mai 2011.

«La gouvernance bicéphale mixte⁴² de Cinéforum – comprenant à la fois des représentant-es des pouvoirs publics et des professionnel-les de la branche – permet de sélectionner des projets qui font sens et possèdent un potentiel de développement, souligne Albane Schlechten. Dans les musiques actuelles également, les professionnel-les – producteur-rices, éditeur-rices – sont sans doute plus à même que les pouvoirs publics de savoir quels projets mériteraient d'être aidés.»

A noter que le critère de la langue n'est pas déterminant dans les attributions de fonds de la part de Cinéforum, précise Stéphane Morey: «Faire contrepoint à Zurich avec un pôle romand fort constitue une des raisons de la création de notre fondation. Mais l'enjeu réside davantage dans un démarquage économique que réellement identitaire et linguistique. Ainsi, un film porté par une société de production zurichoise et une réalisatrice romande est tout à fait éligible, quelle que soit la langue. Le critère est qu'il y ait un lien avec la Suisse romande et que les dépenses y soient réalisées.»

⁴⁰ Pour soutenir tous les genres de films, de toutes durées, en écriture et en réalisation, et pour tout support d'exploitation, Cinéforum est doté en 2022 d'un crédit annuel de 10,6 millions CHF et affecte 57% de ses aides au soutien complémentaire et 43% à l'aide sélective, octroyée via quatre sessions annuelles.

⁴¹ Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

⁴² Pour le détail de sa composition, voir www.cineforum.ch/conseil-de-fondation.

Découler simplement l'exemple du cinéma (et ses années de mobilisation) sur les musiques actuelles n'est pas possible, constate Albane Schlechten, **«mais disposer d'une gouvernance ou d'une agence qui mutualiserait certains des moyens permettrait d'avoir une vision à plus long terme, de faire évoluer les dispositifs au fil du temps, et de lever les freins sur les soutiens à certaines entités privées».**

Une mutualisation générée par les pouvoirs publics: l'exemple de Livre+

Dans le domaine du livre, certains cantons ont commencé à soutenir l'édition chacun de leur côté, «d'abord Genève, puis Vaud», précise Cléa Redalié. Et, depuis 2017, via un nouveau dispositif commun intervenant tous les trois ans: Livre+⁴³.

Pour expliquer sa genèse, il faut remonter à 2012, lorsque, malgré l'adhésion de toute la Suisse romande, la loi sur le prix unique du livre a finalement été balayée. Cette votation a provoqué une prise de conscience quant à la nécessité d'une politique de soutien au niveau romand. Le rapport de l'experte Carine Corajoud rendu en 2014 a ainsi pointé l'extrême créativité des structures romandes dans le domaine du livre, mais aussi leur fragilité. Fruit de ces travaux, Livre+⁴⁴ a été lancé par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) par deux fois, en 2017 et 2020 (puis, à venir, en 2024).

Il implique deux versants donnant lieu à deux appels à projets spécifiques:

- Un soutien à la promotion du livre et de la lecture (300'000 CHF⁴⁵ en 2020).
- Un soutien à l'édition (450'000 CHF⁴⁶ en 2020).

Sur cet aspect, si un parallèle avec les musiques actuelles peut être tracé sur la question de l'aide aux structures d'entourage (les éditions constituant en quelque sorte le pendant aux labels), Cléa Redalié tient cependant à souligner que cette aide à l'édition via Livre+ n'est «que ponctuelle», puisque trisannuelle. Mais «ce soutien structurel permet un cercle vertueux, en évitant l'engrenage de la surproduction – où beaucoup de livres sont publiés pour que les maisons d'édition existent. Grâce à ce montant – finalement assez faible en comparaison de leur chiffre d'affaires, de l'ordre de 10 à 20% de ce dernier –, elles ont au contraire réussi à éditer moins de livres tout en augmentant leurs revenus.»

43 Il ne s'agit pas d'une mutualisation à proprement parler, tient à souligner Cléa Redalié, puisque les cantons ne mettent pas en commun leurs ressources dédiées à l'édition, qu'ils continuent de distribuer indépendamment de Livre+, ce fonds étant constitué de moyens financiers supplémentaires.

44 www.ciip.ch/Activites/Politique-culturelle/Dispositifs-de-soutien

45 En 2020, quatre dossiers ont été retenus pour un montant total de 300'000 CHF répartis sur les années 2021 à 2023. Les attributions sont comprises entre 45'000 et 90'000 CHF pour les trois ans.

46 En 2020, six dossiers ont été retenus pour un montant total de 450'000 CHF répartis sur les années 2021 à 2023. Les attributions sont comprises entre 45'000 et 100'000 CHF pour les trois ans.

PRINCIPAUX DÉFIS À VENIR

Changement de paradigme des pouvoirs publics sur les structures d'entourage.

L'étude a identifié une absence de soutien des pouvoirs publics aux labels et structures d'entourage⁴⁷. Ces structures d'encadrement effectuent différents métiers très spécifiques. «Ce sont précisément les labels qui sont les parents pauvres», estime Patrick David. Son entreprise regroupe diverses compétences nécessaires au développement d'une carrière artistique: d'une part, management d'artistes et booking de dates de concerts; d'autre part, production et distribution d'albums. La plupart du temps, un artiste financera l'enregistrement de sa musique, puis un label financera et distribuera les supports sonores de ces œuvres. «Lorsqu'un label ne se contente pas de gérer la diffusion et les droits de ces titres, mais qu'il paie l'enregistrement, il mériterait une aide à la création⁴⁸ pour ce travail de fixation du son, sans lequel il ne sert à rien de diffuser un groupe!» estime Patrick David. Qui souligne: «Si ces enregistrements ne sont pas faits correctement, les artistes suisses pâtissent d'un déficit de qualité par rapport à ceux d'autres pays, où les labels bénéficient d'aides (qui sont notamment réinjectées dans les studios d'enregistrement, c'est-à-dire dans l'économie). De tels apports financiers élèvent le niveau et permettraient aux produits suisses d'être exportables en Europe.»

La pierre d'achoppement dans la prise en considération des structures d'entourage par les pouvoirs publics réside dans leur dimension commerciale. «Pour beaucoup de personnes – politicien-nes, mais également collègues des Services culturels s'occupant d'autres domaines que les musiques actuelles –, ces structures suscitent des difficultés de compréhension, car elles sont principalement reconnues comme œuvrant dans un marché, où elles ont la nécessité de monétiser la musique», constate Cléa Redalié.

Elle pointe dès lors un défi pour les pouvoirs publics: «Il nous faut valoriser la dimension culturelle des labels, sans la dissocier de leur action commerciale, c'est-à-dire en prenant en considération l'ensemble d'une stratégie et non uniquement une seule face, qui serait la face «pure».» Elle plaide pour une valorisation de «la prise de risques et de l'importance du travail qui consiste à lancer des artistes et, au-delà de l'émergence, à les accompagner sur la durée».

Dans cette optique, le Canton de Genève lance cette année un dispositif d'aide aux labels sur deux ans: 100'000 CHF par an seront distribués pour 2023 et 2024. Cléa Redalié invite d'autres collectivités publiques à mener de telles expériences pilotes.

47 «Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande», p. 51: «Les labels et les structures d'entourage ne sont pas ou très peu aidés (28'000 CHF en montant annuel moyen seulement, soit moins de 0,2% de l'enveloppe totale). Contrairement au secteur du livre ou au cinéma, il n'existe pas de soutien aux producteur-rices et éditeur-rices dans le domaine des musiques actuelles.» Ces 28'000 CHF proviennent majoritairement des cantons (16'000 CHF), puis de la Loterie Romande (10'000 CHF) et enfin des communes (2'000 CHF) («Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande», p. 52).

48 Pour rappel, l'aide à la création est principalement soutenue par les Villes et non par les Cantons en Suisse romande. Avec un montant annuel moyen d'un peu plus de 1,1 million CHF, elle compte pour plus de la moitié des soutiens alloués aux artistes. Pour rappel, cette catégorie recoupe non seulement le travail de composition, mais également l'enregistrement (majoritairement soutenu), les résidences ou encore les répétitions. Cependant, ce montant ne représente que 5,3% des dépenses annuelles moyennes totales. Le soutien à la diffusion (concerts, tournées et promotion) s'élève, lui, à 417'988 CHF annuels moyens, soit un cinquième des montants alloués aux artistes. («Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande: cartographie et propositions d'instruments innovants», p. 57 à p. 60)

Délégation de certaines tâches aux structures d'entourage par les pouvoirs publics

Cléa Redalié recommande par ailleurs aux collectivités publiques d'«accepter de ne plus opérer certaines tâches qu'elles accomplissaient jusqu'à présent, mais plutôt de faire confiance à la qualité du travail de ces labels et à leurs choix artistiques, dans l'optique d'atteindre un public et de correspondre à des attentes». En d'autres mots, d'accepter que les professionnel-les du secteur sont plus à même que les pouvoirs publics de savoir quels projets mériteraient d'être aidés.

En vue d'une mutualisation romande des moyens, Patrick David suggère de s'inspirer des exemples étrangers: «Nous ne sommes pas seul-es au monde, il faut observer les structures en France⁴⁹, au Québec⁵⁰ ou dans les pays scandinaves en termes d'aides aux financements, aux enregistrements et à leur diffusion.»

Christian Fighera, codirecteur de Two Gentlemen avec Patrick David, complète les propos de son collègue en lisant la définition du Centre national de la musique (CNM), en France: «Maison commune de la musique, le CNM recherche, par «un processus permanent de concertation avec l'ensemble du secteur»⁵¹, les équilibres nécessaires à un développement harmonieux des différentes composantes de la filière, dans un cadre en constante évolution et de plus en plus mondialisé. Il garantit la diversité, le renouvellement et la liberté de la création musicale. Ses dispositifs d'aides financières et non financières ont pour objectif de soutenir les auteur-es, compositeur-rices, artistes et les professionnel-les qui les accompagnent pour leur permettre d'aller à la rencontre de tous les publics, en France et à l'international.»

Principal écueil à éviter: ne pas assécher l'écosystème mais au contraire garantir la diversité culturelle

Une mutualisation intégrale n'est pas souhaitable, selon Albane Schlechten. Qui met en garde: «Il faut éviter d'assécher les régions: des fonds doivent demeurer pour les politiques de proximité, pour la scène locale et pour les propositions de niches, dont la commercialisation est plus fragile et le public plus restreint. Nous défendons la diversité de l'écosystème des musiques actuelles, qui doit être préservé à tout prix, même si certains fonds peuvent être mutualisés, notamment pour le développement de carrières d'artistes ayant franchi un certain cap.» Soit l'image d'une fusée à plusieurs étages en matière de subventions, avec des fonds communaux pour soutenir la scène locale, et des fonds régionaux et/ou nationaux pour aider les artistes à s'exporter.

Cléa Redalié partage l'opinion qu'il n'est pas forcément souhaitable de mettre en commun tous les soutiens pour les musiques actuelles, comme cela s'est fait pour le cinéma: «Depuis la création de Cinéforum, le canton de Genève ne soutient plus de productions genevoises. Nous «outsourçons» cette aide. Perdre ces connexions entre porteur-euses de projets et collectivités plus locales génère des tensions. Le terrain et les spécificités des musiques actuelles impliquent que de nombreux projets se concrétisent partout. Cette diversité est géniale! Il faut être bien sûr-es collectivement qu'une mutualisation est souhaitée avant d'enclencher un tel processus.»

Cette préoccupation est également soulevée dans le public par Béatrice Graf. Elle s'inquiète pour la «diversité culturelle»: «Toute mutualisation implique fatalement une réduction du nombre de projets artistiques. Beaucoup moins de productions cinématographiques ont été financées depuis la création de Cinéforum, dont la mise sur pied répond toutefois à une logique, puisqu'un film ne peut pas être réalisé avec un budget inférieur à 500'000 CHF, soit des sommes beaucoup plus élevées que dans le domaine des musiques actuelles. Le risque est que 95% de nos pratiques ne rentrent pas dans les critères d'éligibilité de ces aides mutualisées.»

Stéphane Morey rappelle que la mutualisation des moyens dans le champ cinématographique visait à donner à la branche romande une ambition internationale, qui peut effectivement entrer en tension avec la volonté de préserver les petits projets plus locaux. «Nous avons besoin des deux, plaide Stéphane Morey. Pour atteindre le juste équilibre, il faut trouver où placer le curseur, qui ne se situera pas au même endroit pour le cinéma que pour les musiques actuelles.»

Pour relativiser la crainte d'appauvrir la diversité culturelle, Albane Schlechten pointe un biais déjà existant: «Dans la situation actuelle, celui ou celle qui obtient des fonds publics est celui ou celle qui connaît le mieux les rouages, qui sait quels leviers actionner pour obtenir des aides. N'est-ce pas aussi une logique de réduction de la diversité?» Elle avertit par ailleurs qu'il ne s'agit pas d'opposer:

- Les aides qui existent déjà, mais peuvent et doivent être améliorées.
- La consolidation des fonds mutualisés, tout en élargissant le cercle des bénéficiaires.

49 Notamment le Centre national de la musique (CNM), créé en 2020 pour, avec des missions et des moyens élargis, prendre la suite du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), après avoir fusionné avec quatre autres associations actives dans le domaine du soutien à la filière musicale. «Le CNM gère ainsi plusieurs dispositifs d'aides aux entreprises de la musique et des variétés» (www.cnm.fr).

50 Notamment la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), qui soutient le développement des entreprises culturelles québécoises et «vise à ce que l'industrie culturelle québécoise se démarque sur les plans local et international, grâce à la compétitivité de ses entreprises et à la qualité, la diversité, l'originalité et l'accessibilité de leurs produits» (www.sodec.gouv.qc.ca)

51 Selon les termes de la loi du 30 octobre 2019.

SYNTHÈSE

Le processus créatif en musiques actuelles est mal compris et par conséquent mal soutenu en Suisse.

Les dispositifs de soutien dans le domaine des musiques actuelles sont morcelés et hétérogènes. Demander des subventions relève du véritable parcours du combattant et nécessite une débauche d'énergie qui n'en vaut pas véritablement la chandelle, puisque les sommes obtenues s'avèrent très basses.

En plus de sa complexité, le système helvétique génère des inégalités territoriales et trace des frontières géographiques inopérantes au sein des projets artistiques. Le territoire romand existe bel et bien en termes de pratiques culturelles, mais malheureusement pas en termes de politiques publiques de soutien.

D'autres domaines artistiques ont réussi à mutualiser des moyens au niveau romand: le cinéma et l'édition.

Ces fonds ont permis au cinéma romand de se doter d'une ambition internationale et de ne pas rattacher les projets à un territoire plutôt qu'à un autre, alors que les équipes sont forcément transcantoniales.

Au niveau de l'édition, même si ces aides romandes ne sont que trisannuelles, elles ont permis d'éviter l'engrenage de la surproduction et ont donc généré un cercle vertueux: les structures soutenues ont édité moins de livres tout en augmentant leurs chiffres d'affaires.

Les exemples du cinéma et du livre sont éclairants sur un autre aspect que celui de la mutualisation: ils s'intéressent à l'entourage des créateur-rices (sociétés de production, pour le cinéma, ou maisons d'édition, pour le livre). Dans le domaine des musiques actuelles au contraire, l'étude a mis en exergue que les structures d'entourage ne sont pas du tout soutenues, contrairement à ce qui s'effectue dans d'autres pays. Or ces dernières ne doivent pas être envisagées à travers le prisme commercial uniquement, car elles effectuent un travail capital pour les artistes. Dans les cas où les labels financent les enregistrements des artistes, ils pourraient par exemple recevoir des aides à la création pour ce travail de fixation du son, sans lequel un artiste ne peut exister. Les pouvoirs publics doivent avancer dans cette compréhension, sans se focaliser sur l'aspect commercial de ces entreprises, mais en prenant en compte leur stratégie dans leur globalité et en faisant confiance en leurs choix artistiques.

L'écosystème des musiques actuelles déploie un foisonnement et une diversité qui font sa force et doivent être préservés à tout prix. En cas de mutualisation, il faudra veiller à ce que cette diversité culturelle ne soit pas asséchée, par exemple en maintenant des fonds pour des politiques de proximité, pour la scène locale et pour les propositions de niches, dont la commercialisation est plus fragile et le public plus restreint. L'image d'une fusée à plusieurs étages peut être utilisée pour différencier ces strates de soutien (depuis les subventions locales jusqu'à un fond mutualisé romand et un engagement national).

Une gouvernance romande en charge de cette potentielle manne mutualisée serait à même de lever les freins sur les soutiens à certaines structures d'entourage et permettrait d'avoir une vision à plus long terme pour faire évoluer les dispositifs au fil du temps.

QUESTIONNEMENTS MIS EN EXERGUE

- Comment les collectivités publiques peuvent-elles rendre les demandes d'aides plus accessibles pour que les artistes s'y retrouvent plus facilement dans la jungle des procédures?
- Le modèle actuel n'induit-il pas un risque de «tourisme» des subventions, des artistes étant tenté-es de déplacer leurs résidences en fonction des Villes plus soutenantes, comme Zurich? Comment les pouvoirs publics romands peuvent-ils y remédier?
- Comment contrer le biais induit par le système actuel, qui rend les artistes plus vulnérables à une récupération par le marketing de certaines sociétés privées?
- La branche cinématographique a réussi à obtenir une mutualisation des moyens romands après avoir fédéré tant les réalisateur-rices que les sociétés de production. Le domaine des musiques actuelles devrait-il mieux s'organiser et se fédérer dans son ensemble?
- Comment les pouvoirs publics peuvent-ils valoriser la dimension culturelle des structures d'entourage, sans la dissocier de leur action commerciale, mais en prenant en considération l'ensemble d'une stratégie?
- Comment les pouvoirs publics peuvent-ils envisager de déléguer certaines tâches aux structures d'entourage, et ainsi leur faire confiance sur les choix des projets qui font sens et possèdent un potentiel de développement?
- Quels types d'expériences pilotes mener pour soutenir les structures d'entourage?
- Comment mutualiser les moyens au niveau romand sans nuire à la diversité culturelle?

TABLE RONDE CONCLU- SIVE

PREMIERS PAS: VERS UNE LOI SUR LA MUSIQUE ?

Intervenant-es (par ordre alphabétique):

Christian Fighera, codirecteur de Two Gentlemen, membre du comité de la faïtière des labels indépendants IndieSuisse et membre de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI)

Baptiste Hurni, Président de la Fondation cma et conseiller national (PS/NE)

Dominique Rovini, Responsable de la Division Musique chez Pro Helvetia

Modératrice: **Claire Burgy**, journaliste (RTS info)

Vers une «Lex Spotify» sur la base de la Lex Netflix?

Baptiste Hurni est monté au créneau pour défendre les musiques actuelles devant le Conseil national par deux fois en 2021. Il a d'abord pointé les maigres revenus redistribués par les plateformes de streaming aux artistes écouté-es: «En gagnant 0,0039 centime par écoute en moyenne⁵², un artiste doit être écouté au moins **25'000 fois** pour obtenir **100 francs** et **plus d'un million de fois par mois** pour espérer recevoir un salaire de **4'000 francs**.» Pour pallier cet état de fait, Baptiste Hurni a cité des exemples à l'étranger: la France a adopté en 2019 une loi permettant de prélever une taxe de **3 %** sur certaines prestations numériques dirigées vers le marché français. Ou encore le Canada qui, malgré un gouvernement libéral, étudie un projet de loi prévoyant «rien de moins que la soumission des grands diffuseurs de contenus audio et audiovisuels aux règles de la loi canadienne sur la radiodiffusion. Les implications concrètes de cette modification seraient de soumettre les plateformes telles que Netflix et Spotify aux règles en vigueur notamment en termes de contenu indigène à diffuser.»

Tissant un parallèle avec la Lex Netflix⁵³, Baptiste Hurni a donc exhorté: «**Les constats et solutions posées par les autorités fédérales pour le cinéma valent également pour la musique. Il serait temps d'agir!**» De même que les plateformes de streaming vidéo sont taxées, l'idée serait donc de ponctionner les plateformes de streaming audio pour créer un fonds qui permettrait de soutenir la création musicale en Suisse.

Le Conseil fédéral avait notamment répondu qu'il serait nécessaire d'obtenir des données chiffrées quant à l'importance économique de la production musicale suisse en regard de la consommation de musique sur les plateformes de diffusion. Baptiste Hurni était donc revenu à la charge pour demander de disposer d'un tel «état des lieux de l'économie musicale suisse, du niveau social de ses actrices et acteurs et des éventuelles mesures nationales ou internationales propres à répondre à une problématique aujourd'hui préoccupante pour le monde de la musique». Cette requête, pourtant acceptée par le Conseil fédéral, a été combattue et finalement rejetée par le Conseil national (à 102 voix contre 82)⁵⁴.

52 www.rdv-du-numerique.com/combien-rapporte-streaming-musical

53 Pour rappel, faisant suite à des taxes introduites en France ou en Italie et partant du constat que les plateformes (Netflix, Disney + ou encore Amazon Prime) encaissent environ 300 millions de francs par année en Suisse, sans que le pays n'en bénéficie, les autorités ont décidé d'imposer aux services de streaming et aux grandes chaînes de télévision étrangères (comme TF1 ou M6, qui diffusent des publicités spécifiques à la Suisse) d'investir 4% de leurs recettes dans le secteur helvétique. Suite à un référendum, le peuple suisse s'est déclaré en faveur de cette Lex Netflix le 15 mai 2022, par 58,4% des votants.

54 www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=55394

Baptiste Hurni rappelle les arguments qui lui ont été opposés à l'époque:

- Contrairement au cinéma, il n'existe pas d'article concernant la musique dans la Constitution.
- «S'il est bon, un artiste bénéficiera de nombreuses vues sur Spotify et gagnera assez d'argent.»

Baptiste Hurni garde néanmoins «une certaine opiniâtreté: la plupart des combats commencent par une défaite. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier lors de la prochaine législature.»

Au-delà de cette question de taxe pour soutenir la création musicale en Suisse, Maud Hala Chami, alias DJ Mulah, cofondatrice du label ZR021, souligne dans le public qu'il faudrait que les artistes suisses indépendant-es puissent être intégré-es aux playlists élaborées par ces plateformes. «C'est le nerf de la guerre, estime-t-elle. Il ne s'agit pas seulement de prélever une taxe, mais de changer tout le processus pour que les artistes romand-es puissent également être représenté-es sur Spotify! A l'heure actuelle, les personnes élaborant les playlists sont basées à Berlin et ne prennent en compte que le marché alémanique.»

INITIATIVE POPULAIRE POUR INSCRIRE LA MUSIQUE DANS LA CONSTITUTION?

Difficultés

Baptiste Hurni en profite pour «jeter un pavé dans la mare»: «Puisqu'un des problèmes réside dans cette différence constitutionnelle entre le cinéma et la musique, pourquoi le domaine des musiques actuelles ne lancerait pas une initiative populaire? Récolter 100'000 signatures en la matière serait facile!»

Malgré les applaudissements de l'assistance sur cette question, Rana Bassil – membre du comité national de PETZI et directrice opérationnelle et communication au Nouveau Monde à Fribourg – interviendra dans le public a posteriori: «En sept ans au législatif de Fribourg, tous mes postulats ont été balayés! Nous qui nous battons pour la culture ne sommes pas assez pris au sérieux, parce que nous n'agissons pas pour faire une carrière politique, mais pour servir la cause des musiques actuelles.» Rana Bassil a suivi le travail qui a été nécessaire pour faire aboutir l'initiative populaire sur les bourses d'études pour les étudiant-es. «Récolter des signatures nécessite beaucoup d'énergie et prend énormément de temps. Et pour cette votation, balayée dans les urnes, finalement, cela n'a servi à rien!»

Exemple du Canton de Bâle-Ville

«Mais à Bâle, cela a fonctionné!» oppose Dominique Rovini. Cette initiative – dite du «pourboire» – a été acceptée par le peuple en novembre 2020. Ainsi, chaque année, au moins 5% du budget de la Culture du canton de Bâle-Ville doit désormais être alloué à la «culture de la jeunesse», y compris aux clubs, à la pop et à la culture alternative⁵⁵.

Cet exemple bâlois est mis en exergue dans le public par Béatrice Graf, qui estime qu'il faut aller plus loin, «vers un réel rééquilibrage, de l'ordre de 30%, puisque 80 à 90% de l'argent public va aux musiques de patrimoine, aux institutions classiques et contemporaines!»

Baptiste Hurni souligne que sans les pouvoirs publics, la situation des musiques actuelles «serait encore pire. Le politique ne peut pas tout, mais il peut quand même! Oui, les procédures démocratiques prennent du temps et demandent un certain investissement. Mais les initiatives, même refusées, ont leur utilité!»

Dans cet ordre d'idées, Cléa Redalié rappelle que lorsque le prix unique du livre a été rejeté au niveau national, la Suisse romande était malgré tout favorable à cette loi. «Le combat a porté ses fruits puisqu'il a véritablement permis l'augmentation des soutiens en Romandie.»

MOMENT CRUCIAL POUR LE LOBBYING

Post-Covid et Message Culture 2025-2028

Dominique Rovini souligne qu'une fenêtre de tir se dessine actuellement pour les musiques actuelles, de par la concomitance de deux contextes importants: la mise en consultation du message culture et la période post-pandémie. «La branche se trouve actuellement à un moment crucial pour se faire entendre, pour se fédérer et faire des remarques.»

- D'une part, le Message Culture, qui oriente la politique culturelle du Conseil fédéral pour les années 2025-2028, sera en consultation⁵⁶, jusqu'au 22 septembre 2023.
- D'autre part, «la branche des musiques actuelles a été particulièrement touchée par le Covid et de nombreux artistes ont dû recourir à Suisseculture Sociale⁵⁷, parce que leurs situations sont trop précaires et qu'ils n'ont pas assez d'argent, rappelle-t-elle. Si tout le monde porte haut et fort ce constat, il appartient ensuite au monde politique d'imaginer des solutions pour résoudre les problèmes et redistribuer l'argent», estime Dominique Rovini.

«Parler d'une seule voix»

«Toute la difficulté réside dans le fait de trouver des moyens supplémentaires. Pour débusquer cet argent, il faut convaincre! Les cantons fourniront des oreilles assez attentives, mais cela sera plus compliqué au niveau de la Confédération», concède Baptiste Hurni. Qui rappelle toutefois que si les garanties promises pour Credit Suisse étaient activées, elles représenteraient «800 ans de soutien à la culture en Suisse!»

Il conclut donc: «Parler d'une seule voix est évidemment mieux pour se faire entendre à Berne, où le lobby des musiques actuelles n'est actuellement pas audible. La branche doit mieux se fédérer.»

Dans le public, Julie Campiche, vice-présidente de la FGMC, souligne le nécessaire «travail pédagogique de fond à effectuer au préalable»: faire comprendre aux pouvoirs publics qui sont les artistes de musiques actuelles, ce qu'ils font et quel est leur quotidien. Dans cette optique, elle mentionne la campagne #paietonartiste⁵⁸, menée par la FGMC.

⁵⁶ Postérieurement au Symposium romand des musiques actuelles, le Message Culture pour la période 2025 à 2028 a été mis en consultation le 9 juin 2023. www.bak.admin.ch/bak/fr/home/themes/le-message-culture.html

⁵⁷ L'association Suisseculture Sociale a été fondée en 1999 pour gérer un fonds social. Ce fonds vise à venir en aide à des acteur-rices culturel-professionnel-les qui sont dans le besoin, socialement et économiquement: www.suisseculturesociale.ch

⁵⁸ www.youtube.com/c/FGMCMusiquesDeCr%C3%A9ation

RÉTICENCES D'UNE PARTIE DU SECTEUR

Christian Figuera (dont l'entreprise Two Gentlemen est membre d'IndieSuisse⁵⁹, l'association suisse des labels et producteur-rices indépendant-es, ainsi que de IFPI Suisse⁶⁰, l'association de branche des labels de musique en Suisse) constate que l'idée de taxer les plateformes n'est pas accueillie par ces deux organismes «avec des cris de joie, mais avec une certaine méfiance: certain-es sont pour et d'autres sont contre». Il détaille: «D'une part, avec une loi sur la musique se poserait la question de la différenciation entre les types de musiques – classique et actuelles par exemple. D'autre part, qu'un guichet unique redistribue des fonds nationaux collectés par une telle taxe est à double tranchant: en cas de refus, c'est non à tout. Il est donc peut-être préférable de toucher de petites sommes plutôt que rien du tout.»

Christian Figuera pointe également la différence culturelle existant entre la Suisse romande et la Suisse alémanique: «Ici, nous regardons les outils mis en place en France, où la musique est considérée comme une industrie, où les artistes atteignent des rangs mondiaux. En Suisse alémanique, des organismes comme l'IFPI n'aiment pas entendre parler d'éventuelles lois, car ils veulent garder leurs libertés.»

⁵⁹ www.indiesuisse.ch

⁶⁰ www.ifpi.ch

PROCHAINES ÉTAPES

Alexandre de Charrière rappelle que l'étude constitue une ressource importante, qui sera utilisée pour la suite du travail de défense des intérêts du secteur. Elle sera notamment présentée au m4music⁶¹, rendez-vous important pour les musiques actuelles.

> «L'objectif à terme de PETZI: trouver des relais pour effectuer ce même travail en Suisse alémanique et aboutir à un résultat au niveau national.»

Albane Schlechten souligne de son côté qu'après un nécessaire temps d'analyse et de retours, des groupes de travail seront organisés sur des thématiques plus ciblées pour continuer à creuser ces questionnements.

> «Nous avons lancé des pistes. Il faut maintenant les attraper et en faire quelque chose de constructif», conclut-elle.

SYNTHÈSE

La Lex Netflix a ouvert la voie à des réflexions sur une pareille taxe qui pourrait être appliquée aux plateformes de streaming audio.

Une loi sur les plateformes de type «Lex Spotify» permettrait de redistribuer à la création musicale suisse l'argent ainsi prélevé. Ce fonds poserait toutefois d'autres questions à résoudre, ce qui suscite la méfiance de certains organismes. Cette voie a de toute façon été pour l'heure balayée au Conseil national.

L'une des difficultés principales réside dans le fait que la musique n'est pas inscrite dans la Constitution, contrairement au cinéma. Pour résoudre cet écueil, la voie de l'initiative populaire est possible: il faudrait réunir 100'000 signatures pour que le peuple se prononce ensuite sur la question. La thématique musicale est porteuse, mais une telle démarche nécessiterait évidemment d'importantes ressources. Des combats qui peuvent valoir la peine, comme l'a montré le Canton de Bâle-Ville, où 5% de son budget consacré à la Culture est désormais reversé à la culture alternative ou pop, c'est-à-dire opère un léger rééquilibrage en direction des musiques actuelles face aux institutions patrimoniales. Dans le même ordre d'idées d'accomplissements issus des urnes, l'exemple du prix unique du livre a beau avoir été refusé au niveau national, mais la dynamique favorable romande a permis la mise en place d'une aide trisannuelle à l'édition dans cette partie du pays.

Le moment est crucial pour les musiques actuelles: tant cette période post-pandémie que la mise en consultation du Message Culture du Conseil fédéral constituent des opportunités pour se faire entendre. L'écosystème des musiques actuelles doit impérativement se fédérer pour devenir une force de lobbying audible au Parlement fédéral. L'étude réalisée et ce Symposium doivent poser des bases pour les futures réflexions et actions à mener.

⁶¹ <https://www.m4music.ch/events/fr/2023/m4music-festival/conference/consolider-l-ecosysteme-des-musiques-actuelles-en-suisse-vers-un-cercle-plus-vertueux>

QUESTIONNEMENTS MIS EN EXERGUE

- Comment interpeller le niveau fédéral?
- Faut-il lancer une initiative populaire pour inscrire la musique dans la Constitution? Si oui, comment la mettre sur pied et comment s'organiser pour mener ce travail?
- Comment mettre sur pied et organiser un véritable lobby des musiques actuelles, pour parler d'une seule voix auprès des parlementaires fédéraux?
- Faut-il travailler à l'établissement d'une «Lex Plateformes», sur le modèle de la Lex Netflix?
- Comment intervenir pour peser efficacement sur la mise en consultation du futur Message Culture du Conseil fédéral?
- Quelles actions à mener dans un futur proche pour que le secteur des musiques actuelles soit mieux pris en compte au sein des politiques publiques de soutien à la culture, ceci à tous les échelons?

ORGA- NISATION & REMER- CIE- MENTS

ORGANISATION DU SYMPOSIUM

Structures organisatrices

FCMA – Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles - &
PETZI – Fédération suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles à but non lucratif.

Responsables du programme

Albane Dunand Schlechten & Anya della Croce

Coordinatrice logistique

Rosalie Cosandey-Devaud

REMERCIEMENTS

Merci tout d'abord aux plus de 200 personnes du milieu des musiques actuelles présentes le 21 mars 2023 à Yverdon-les-Bains, pour leur écoute et participation active afin d'agrémenter les propos et faire avancer le secteur.

Merci à toutes les personnes qui ont pris la parole sur scène (par ordre d'apparition):
Baptiste Hurni, Carmen Tanner, Nuria Gorrite, Albane Schlechten, Alexandre Camus et Loïc Riom, Cécilia Mendoza, Sandy Clavier, Alexandre de Charrière, Michael Kinzer, Gaëlle Métrailler, Antonin Rousseau, Claire Burgy, Patrick David, Stéphane Morey, Cléa Redalié, Christian Figuera, Dominique Rovini.

Merci aux précieuses aides le jour J et en amont:
Sylvain Aebischer, Marie Bernath, Patrick Dériaz, Anina Derungs, Laurence Desarzens, Adrien Funk, Maï Kolly, Raphaël Kummer, Sandra Manini, Antoine Milesi, Leo Piguet, Ksenia Sadilova, Michael Simonin, Brizida Torres, Adélaïde Wojciechowski, Thomas Zbinden.

Merci à Stéphanie Arboit pour la rédaction de cette synthèse et à Milena Quattrocchi pour sa mise en beauté.

Nous profitons de cette page pour remercier à nouveau chaleureusement toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de l'étude «Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande».

Et pour finir un merci spécial au service de la culture de la ville d'Yverdon-les-Bains et à toute l'équipe de la Marive pour l'excellent accueil.

PERSONNES INSCRITES AU SYMPOSIUM

(par ordre alphabétique)

Sylvain Aebischer, SAMI // Fadil Ameti, Le Romandie - Nox Orae - NED Music Club - Bleu Lagon Records // Samuel Antoine, Festival Les Urbaines // Stéphanie Arboit, Journaliste // Marc Audétat, Université de Lausanne // Behar Aziri, CIIP // Nathalie Baranger, Eklekto // Gwendoline Barreto, Ville d'Yverdon-les-Bains // Rana Bassil, Nouveau Monde - PETZI // Marie Bernath, Ville d'Yverdon-les-Bains // Virginie Beyeler, CDAC // Luca Bianchetti, Le Castrum // Yvan Bing, Kitchen Studio // Valentin Boada, Espace Undertown // Fabien Boissieux, Ylin prod // Marie-Thérèse Bonadonna, Canton de Neuchâtel // Clément Bourdin, Interface Politikstudien // Joel Bovy, Nox orae // Eloïse Brügger, Ebullition // Rémi Bruggmann, Montreux Jazz Festival // Hélène Brunet, Attachée de presse // Claire Burgy, RTS // Julie Campiche, FGMC // Alexandre Camus, UNIL // Pierre Carroz, Agence Melo-Man // Martine Chalverat, Festival de la Cité // Maud Hala Chami, ZRO21 // Mylène Chatelain, SAS // Aloys Christinat, Association du Salopard // Benoit Chuard, Festi'neuch // Sandy Clavier, Canton du Valais // Julie Corday, LUFF // Mélanie Cornu, Canton de Berne // Patrick David, Two Gentlemen // Manu de Carvalho, Artiste - MusicShotCom // Alexandre de Charrière, PETZI // Marco De Freitas, Kling-et-Klung- Association VAS // Diane De la Cruz, Le Romandie // Michelle Dedelley, Ville de Renens // Angela Deliens, Opus One // Anya della Croce, PETZI // Alexandre Démétriades, Ville de Nyon // Anina Derungs, PETZI // Laurence Desarzens, Swiss Music Export // Rosalie Devaud-Cosandey, FCMA // Willy Dezelu, RTS // Arnaud Di Clemente, Cully Jazz - Les Jumeaux // Juan Diaz, Ville de Fribourg // Aïda Diop, Association ILEOYA // Rares Donca, L'Abri // Flavien Droux, Nouveau Monde // Alain Dubois, Canton du Valais // Anne-Laure Dumas, Fondation Philanthropique Famille Sandoz // Gilles Dupuis, JazzOnze+ Festival Lausanne - La Spirale // Céline Evéquoz, SUISA // Thomas Facchinetti, Ville de Neuchâtel // Sandrine Faure, Ville de Gland // Arnaud Favre, Commune de Riddes // Florian, Favre, Florian Favre // Christian Fighera, Two Gentlemen // Nil Flückiger, Wet Cloths // Cyrielle Formaz, Meimuna // Sylvain Fournier, FGMC- AMR // Damien Frei, Le Castrum // Céline Frey, FGMC - Elvett // Marie-Elodie Frochoux, Case à Chocs // Adrien Funk, PETZI // Lionel Gafner, fOrum culture // Marcelline Gamma, La colère // Sébastien Gattlen, Ville de Sion // Grégoire Gavin, Le Bout du Monde - Autour du Monde // Marcus Gentinetta, Canton de Genève // Nesrine Ghulam, Helvetiarockt - Le Groove // Véréne Girod, Arthur Henry- CCL // Yves-Alain Golaz, RNV // Romain Gomis, Ville de Nyon // Solene Gonnet, Le Romandie // Nuria Gorrite, Etat de Vaud // Béatrice Graf, FGMC // Jakob Graf, Ville de Genève // Karine Grasset, Usine à Gaz // Antoine Grenon, Opus One // Julien Grimm, Fête de la Musique Lausanne // Loïc Grobéty, MPT Management // Julien Gross, Ville de Lausanne // Mélissa Güdemann, Caves du Manoir // Matthieu Hardouin, PST! // Arthur Henry, Association faites du bruit // Max Herrmann, Aquarius Rockwell // Alexandre Hugli, Les Docks - FMA // Baptiste Hurni, FCMA // Thierry Jaccard, Les Docks - The TWO // Myriam Jakir Duran, Ville de Vernier // Aurelia Jaquier, TAKK // David Johnson, Coopérative suisse des artistes interprètes SIG // Gilles Kaeser, Irascible // Marius Kaeser, Pro Helvetia // Sami Kanaan, Ville de Genève // Marcel Kaufmann, Fondation SUISA // Mathias Kerninon, L'Amalgame // Michael Kinzer, Ville de Lausanne // Marie Klay, LUFF

// Stephan Kohler, Magneto // Maï Kolly, Usine à Gaz // Nicolas Krischer, Association VAS // Raphaël Kummer, Ville d'Yverdon-les-Bains // David La Sala, Ville de Sion // Frédéric Leclercq, Musicien // Jean-Marie Lehmann, Case à Chocs // Jonathan Leu, Cave du Bleu Léopard - Dalati // Valentine Loup, L'Amalgame // Selma Mandoudi, Rocking Chair // Marco Mangione, MJF // Sandra Manini, Kerma // Sylvain Maradan, Echandole // Leo Marti, Association VAS // Lionel Martin, Tohu-Bohu festival // Sophie Mayor, Corodis // Dimitri Meier, Le Castrum - Association du Salopard // Alexandra Melchior, Ville de Vevey // Cecilia Mendoza, RTS // Noémie Merçay, fOrum culture // Dominique Mermoud Smith, Ville de Neuchâtel // Igor Metrailler, Two Gentlemen // Gaëlle Métrailler, Ville de Neuchâtel // Xavier Meyer, Festival Les Georges // Yvonne Meyer, Helvetiarockt // David Michaud, SONART // Yann Michelutti, myMusicRights // Antoine Milesi, FCMA // Nicole Minder, Etat de Vaud // Nadia Mitic, SALTO!- Glad We Met // Anyssa Monteiro, Ebullition // Janka Mosimann, SAS // Vinciane Murisier, Caves du Manoir // Maxence Nappez, Wet Cloths // Marie Neumann, UNIL // Joell Nicolas, Verveine (VRVN) // Alessia Olivieri, Nox Orae // Alizé Oswald, Biinôme Sàrl // Emma Pache, L'Amalgame // Alicia Paladino, Le Romandie // Maude Paley, Rocking Chair // Pauline Pannatier, Festival Les Georges // Anne Papilloud, Etat de Vaud // Laurent Pavia, RTS // Milena Pellegrini, L'Abri // Emilie Pellissier, Hummus Records // Gilles Perfetta, Ville de Vevey // Namuli Pernet, musicienne // Danilo Pierotti, Ville de Renens // Léo Pignet, PETZI - L'Amalgame - Scènes du Chapiteau // Léonard Pignet, Rocking Chair // Sébastien Pittet, Association Son & Partage // Matteo Quaranta, Le Zoo- Usine // Aude Ratzé, Festi'neuch // Matthieu Rech, Catalyse // Cléa Reddalié, Canton de Genève // Mégane Rime, Ville de Bulle // Loïc Riom, Université de Lausanne // Yann Riou, Ville de Lausanne // Jonas Roesti, Canton de Neuchâtel // Elodie Romain, Billie Bird- Helvetiarockt // Léa Romanens, Fri-Son // Geneviève Rossier, Helvetiarockt // Mathias Rota, Haute école Arc // Cécile Roten, Ville de Vevey // Antonin Rousseau, Festi'neuch // Dominique Rovini, Pro Helvetia // Jocelyne Rudasigwa, Sonart // Ksenia Sadilova, Ville d'Yverdon-les-Bains // Christine Salvadé, Unité culture RTS // Alexandra Sawley, Two Gentlemen // Albane Schlechten, FCMA // Fabienne Schmuki, Irascible Music - IndieSuisse // Guy Schneider, FGMC // Philipp Schnyder, m4music - Pour-cent culturel Migros // Michael Simonin, Association Champs Libres // Valérie Steffen, SUISA // Cintia Stucker, Région de Nyon // Olivier Talpain, Observatoire romand de la culture // Angel Tames De Sousa, Le Zoo - Usine // Carmen Tanner, Ville d'Yverdon-les-Bains // Stéphane Torrent, Le Port Franc // Brizida Torres, Swiss Music Export // Veronica Tracchia, Etat de Vaud // Philippe Trinchan, Etat de Fribourg // Gilles Valet, Festival de la Cité - Le Romandie // Philippe Varone, Ville de Sion // Bettina Vernet, goElan // Boris Vettese, Case à Chocs - Manager // Laurence Vinclair, Les Docks - FMA // Eva Volery, Ville de Neuchâtel // Matthieu Vouga, La Case à Chocs, PETZI // Sébastien Vuignier, TAKK // Michel Vust, Ville de Bienne // Thierry Wegmuller, Fondation Plate-Forme - La Belle Nuit // Adélaïde Wojciechowski, FCMA // Yi-Ping Yang, Eklekto Percussion Genève // Thomas Zbinden, Association Champs Libres // Jean Zuber, Swiss Music Export // Valentin Zuber, Canton du Jura //

SOUTIEN

Le symposium est réalisé dans le cadre d'un projet de transformation suite à la publication de l'étude:

**« Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande :
Cartographie & propositions d'instruments innovants. »**

Avec le soutien de la ville d'Yverdon-les-Bains, des cantons romands et de l'Office fédéral de la culture.

21 MARS 2023, YVERDON-LES-BAINS

Symposium romand des musiques actuelles

**Avec le soutien de la ville d'Yverdon-les-Bains,
des cantons romands et de l'Office fédéral de la culture.**

fondation
cma


Petzi

FCMA.CH / PETZI.CH

DESIGN BY KANULARTOOM